

A: Monsieur Couvillon
de: Philippe Vernier

L13

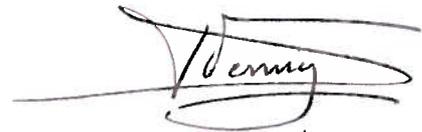
Objet: enquête publique PLU

Veuillez trouver ci joint la note de remarques datée
du 21 septembre 2012 qui annule et remplace la
version précédente du 17 septembre 2012.

- Dans le point 1, le premier alinéa du paragraphe
"recul de 30m en zone UDe" a été ajouté.
- Le paragraphe 6 a été ajouté.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur
en mes sincères salutations.



le 29/09/2012

Remplace la note de Monsieur le Maire du

19 septembre 2012

PH



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

VILLE de COYE-la-FORET (60580)

Tél. : 03.44.58.45.45

Fax : 03.44.58.70.18

Site Web : www.coyelaforet.com

*L13
remplace L12*

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLU DE COYE-LA-FORÊT

REMARQUES DE LA COMMISSION « PLU »

%%%%%

1- La représentation graphique sur le plan 4.2 Zonage au 1/2000° des reculs maximum de 20, 30 et 40 mètres comporte des imprécisions. Les cinq extraits joints du plan 4.2 Zonage mentionnent les rectifications nécessaires :

- recul de 20 m en secteur UAb :
 - tracé prenant en compte la rue de la Charmée entre la Grande rue et la rue Blanche,
 - dans l'îlot compris entre la Grande rue et le Quai du Chardonneret, suppression de la superposition des deux limites de recul,
 - à proximité de la Place Blanche, tracé prenant en compte la rue du Clos des Vignes dans sa partie basse.
- recul de 30 m en secteur Uda :
 - Interruption de la limite de 30 m parallèle à l'avenue de la Gare, coté sud, pour prendre en compte l'allée de la Ménagerie et l'avenue des Bruyères,
 - Ajout d'un recul de 30 m manquant au sud du chemin des Écureuils.
- recul de 40 m en secteur UDC :
 - tracé prenant en compte l'impasse aux Cerfs traversant la zone UL centrale,
 - ajout d'un recul de 40 m manquant prenant en compte l'impasse aux Sangliers au sud de la zone UL du stade.

2- Pour éviter des difficultés d'application des reculs maximum des constructions principales mentionnés ci-dessus, il y aura lieu de vérifier la cohérence entre leur représentation graphique sur le plan de zonage et le texte des articles 6 du règlement des zones dans lesquelles ces reculs sont prévus.

3- Prévu à la page 171 du rapport de présentation, le recul des constructions coté Nord de la Grande rue par rapport à l'alignement coté Sud de cette rue devra être représenté sur le plan de zonage.

4- Il serait souhaitable de représenter sur le plan de zonage l'allée des Éboutures, l'allée des Castillets et les voies de la Résidence de la Forêt à l'entrée Ouest de Coye-la-Forêt (avenue des Tilles, rue des Acacias, rue des Hêtres, rue des Ormes et rue des Noisetiers).

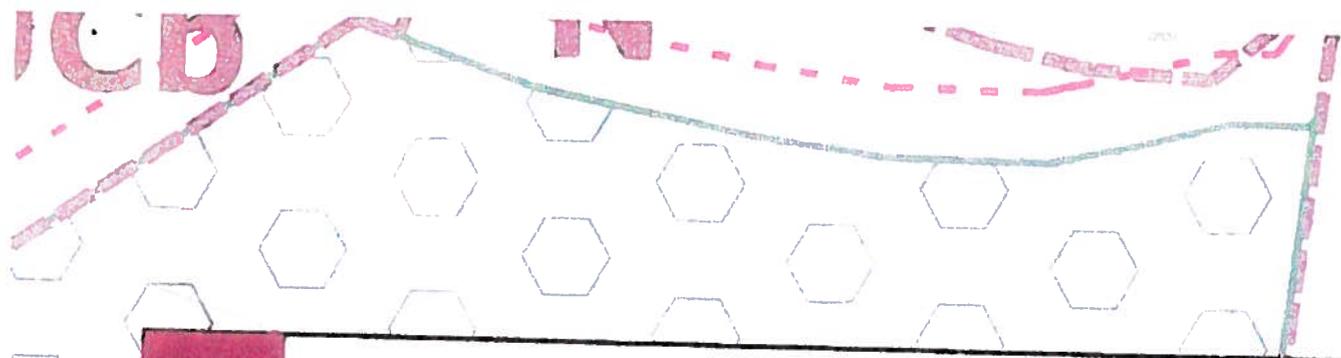
5- Dans l'esprit de l'avis donné par la Chambre d'Agriculture sur l'article A2 du règlement, le secteur Aa pourrait ne plus être d'actualité.

6- Suppression de la limite de zone située sur la rue d'Hérivaux, depuis le Chemin des Loups jusqu'au carrefour des Bruyères, le secteur UDC s'étendant de part et d'autre de cette limite (voir 6^{ème} extrait du plan 4.2 Zonage).

Coye-la-Forêt, le 21 septembre 2012

Le Maire

Philippe VERNIER



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 ZONAGE



ECHELLE : 1/2000ème

Vu pour être annexé à notre délibération du 16 décembre 2011

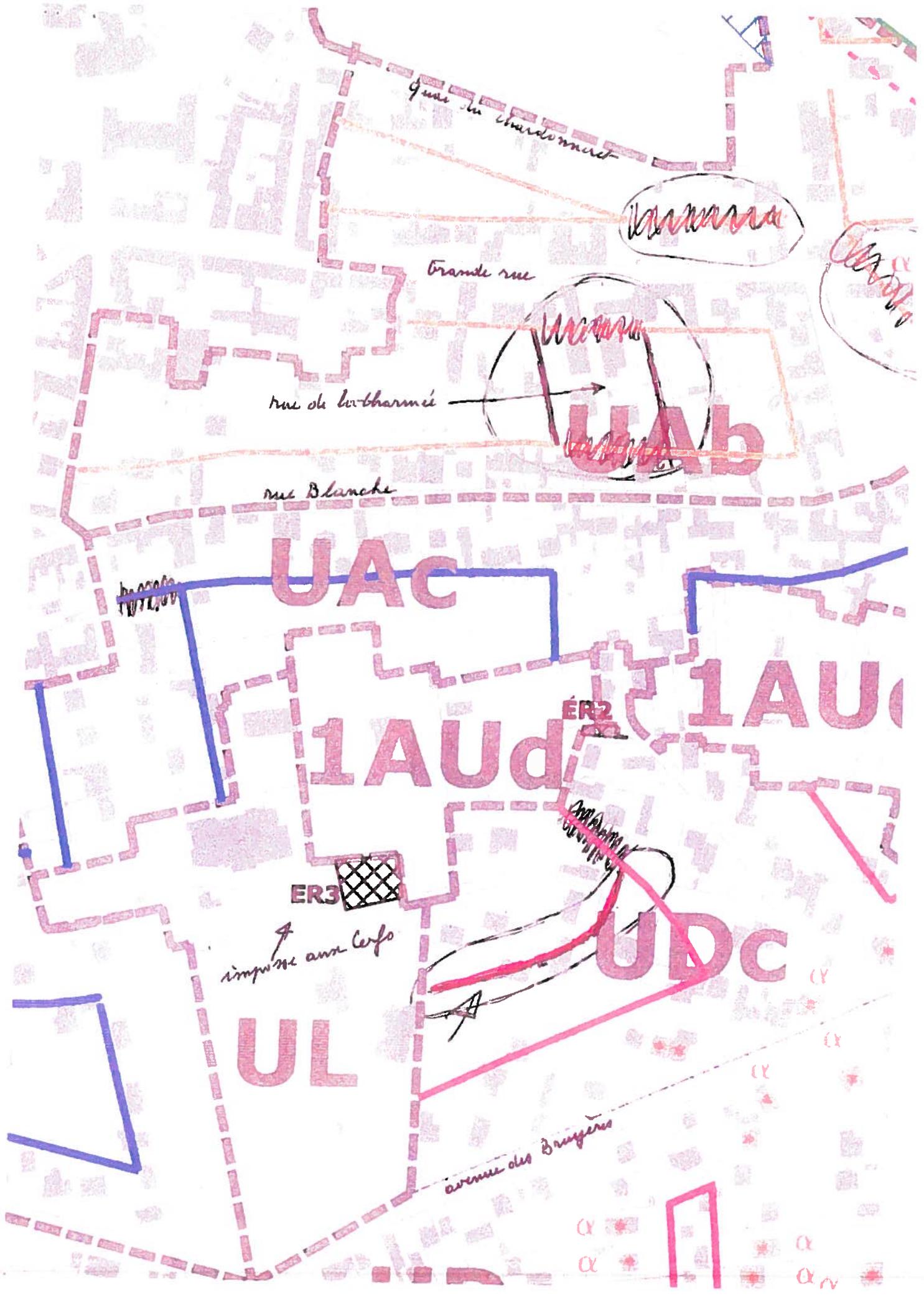
Le Maire,

Commune de COYE-LA-FORET

LEGENDE

- Limite de zone
- Nom de zone
- Périmètre des Orientations d'aménagement
- Espace Boisé Classé
- Emplacement Réservé
- Recul de 20m pour la protection des lisières boisées
- Élément bâti remarquable
- Clôture remarquable
- Recul maximum de 40 m
- Recul maximum de 30 m
- Recul maximum de 20 m
- Lisière boisée
- Boisement remarquable

N° ER	Designation	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un accès (largeur 7m)	286 m ²	Commune
2	Création d'un accès (largeur 5m)	77 m ²	Commune
3	Création d'un parking	588 m ²	Commune



Quai du Commerce

Grande rue

rue de la Pharmacie

rue Blanche

UAC

1AUd

1AUc

UDC

UL

avenue des Bruyères

ER2

ER3

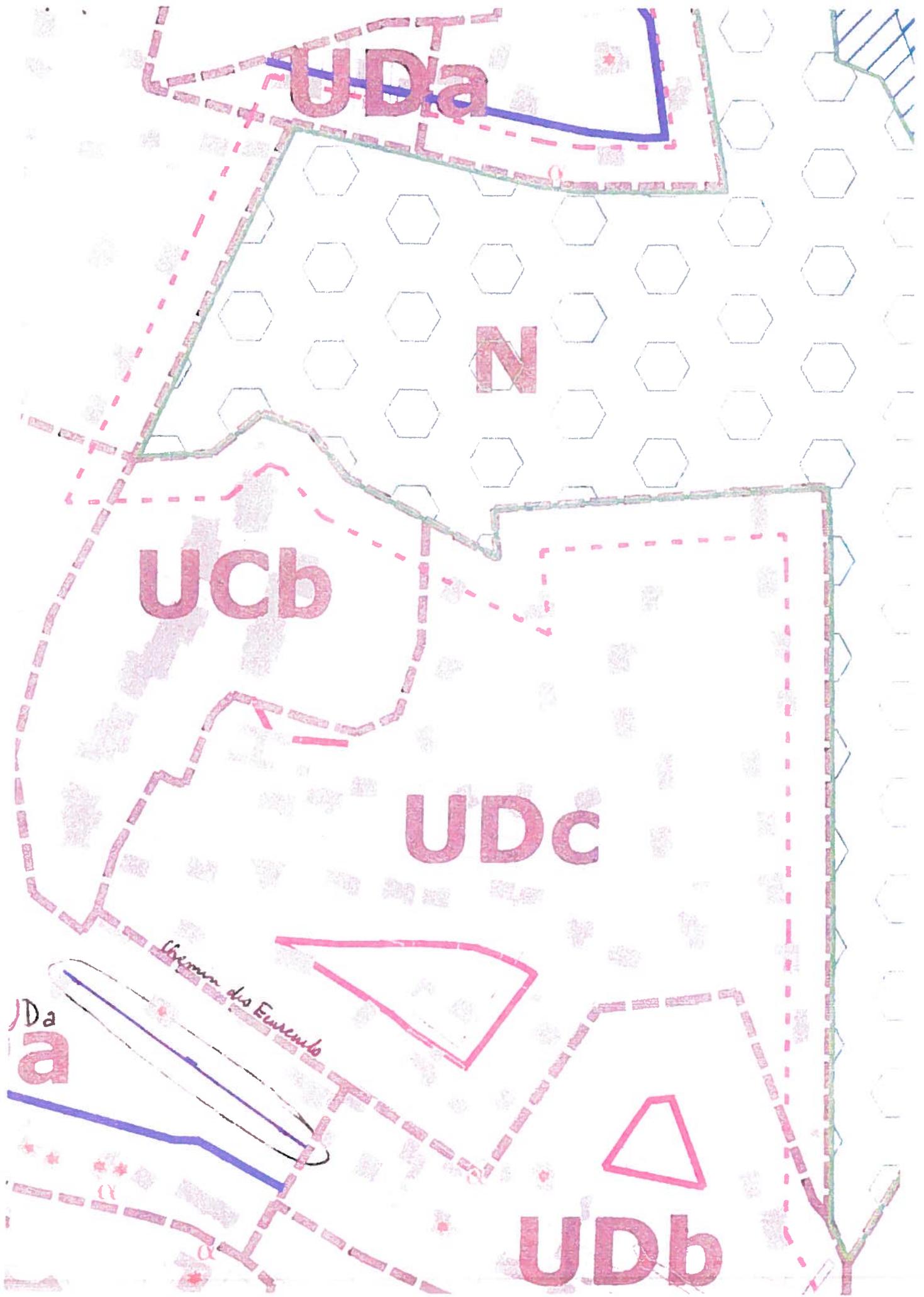
simple aux Cerfs

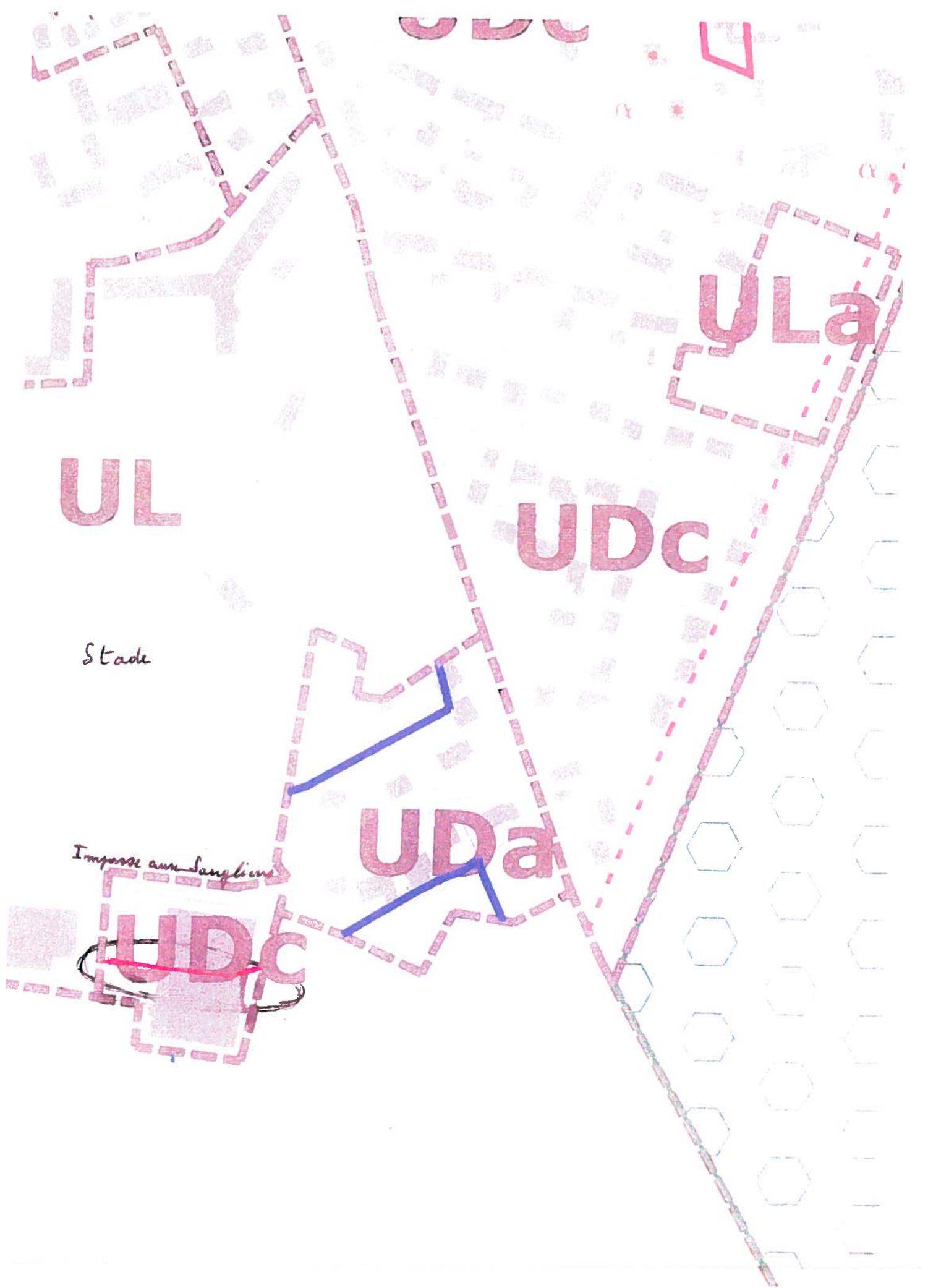
Handwritten red scribble in a circle

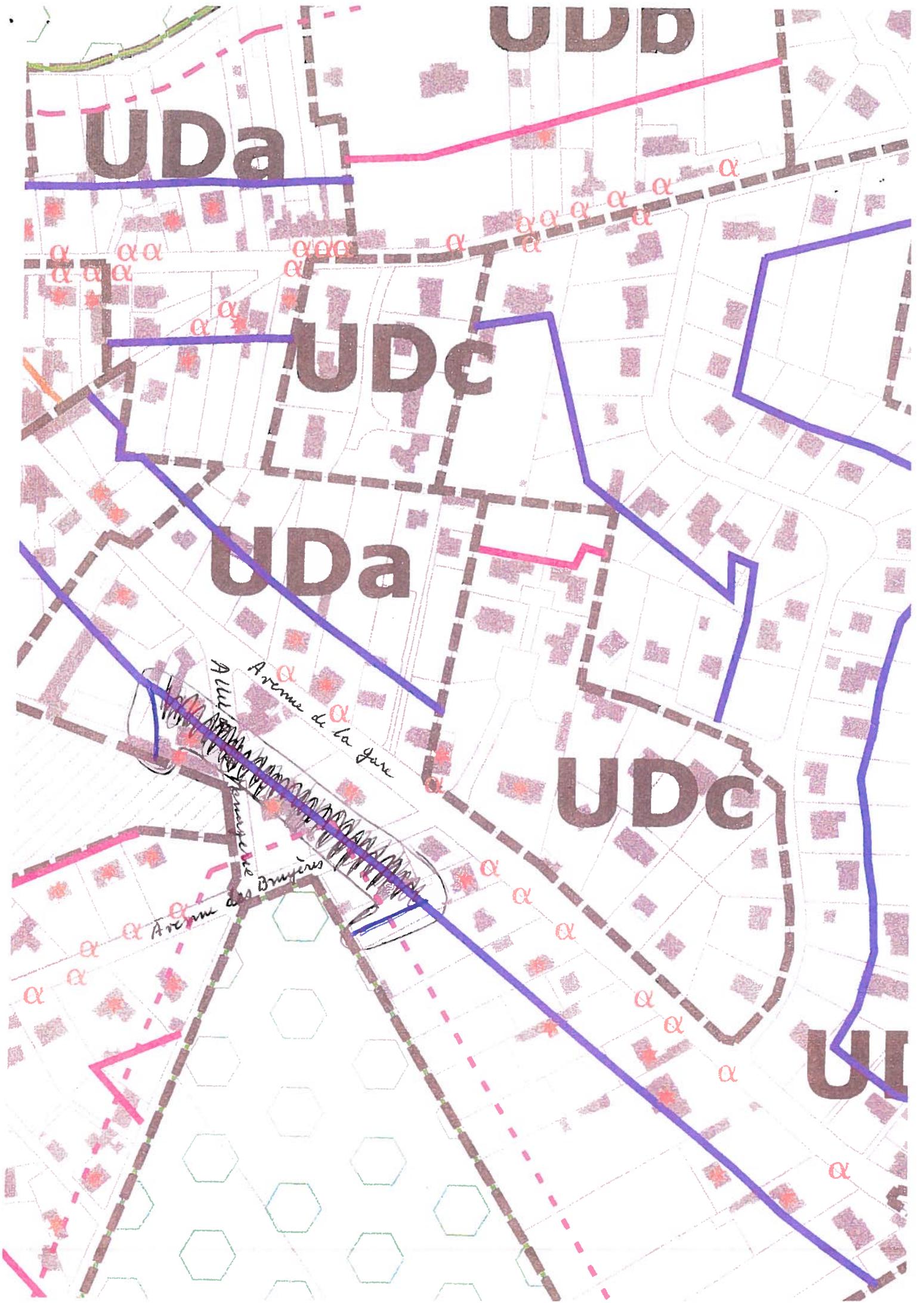
Handwritten red scribble in a circle



Handwritten red symbols: alpha, alpha, alpha, alpha







UDD

UDa

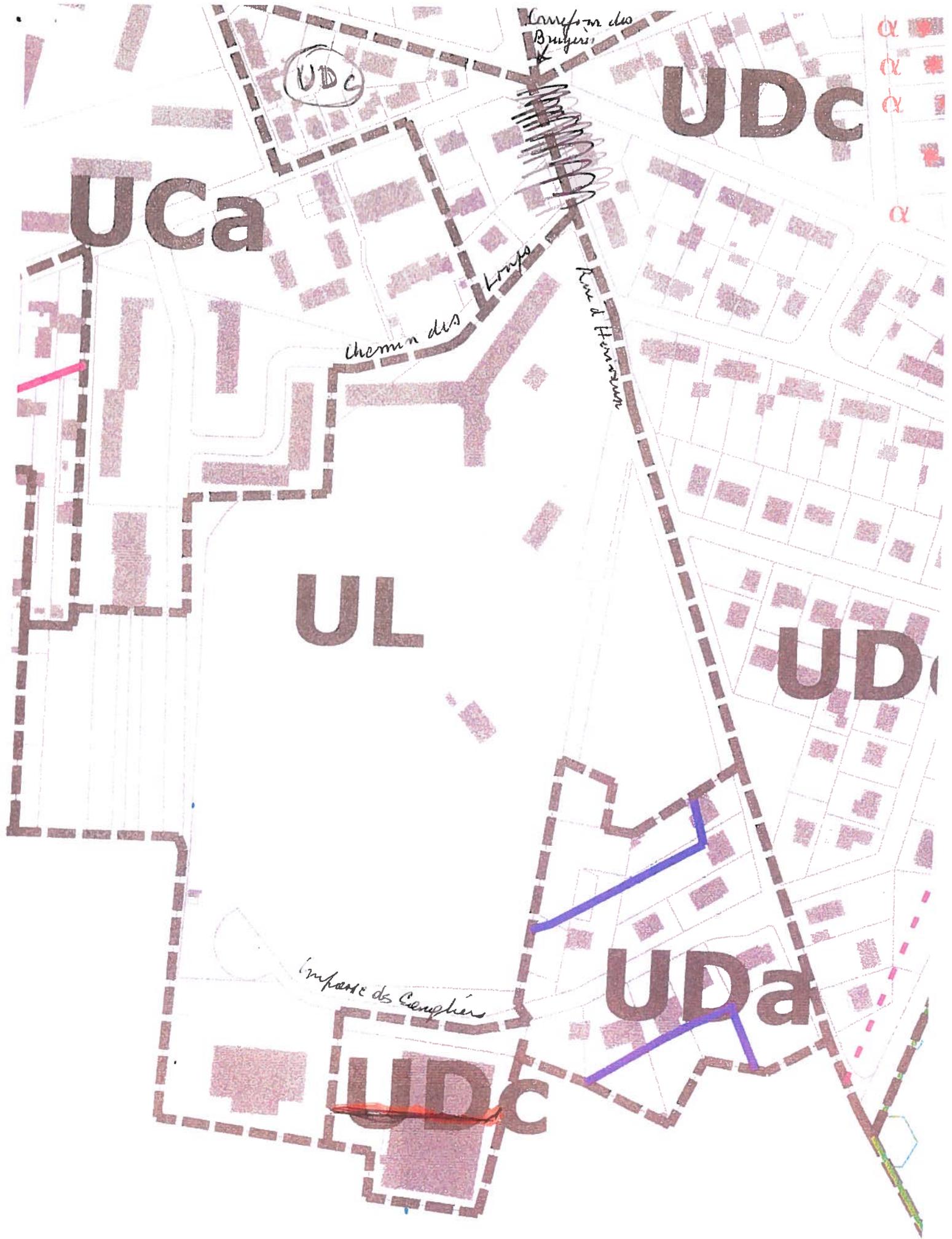
UDc

UDa

UDc

U

Avenue de la Gare
Avenue des Buissons



UDc

UDc

UCa

UL

UDc

UDa

UDc

Avenue des Bouffiers

Chemin des Longs

Avenue de la Harasme

Avenue des Cenghiers

- α [Symbol]
- α [Symbol]
- α [Symbol]
- α [Symbol]

